



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2003
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-cinquième session

28 avril-9 mai 2003

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des rapports présentés

par le Secrétaire général

Modernisation et gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies a été créé en janvier 2003 afin d'améliorer les services de bibliothèque, comme le Secrétaire général l'avait préconisé dans son rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies (A/57/387 et Corr.1). Dirigé par le Département de l'information et doté d'une structure de gestion et de prise de décisions fondée sur la concertation, le Comité s'emploiera à favoriser l'interdépendance des bibliothèques et les initiatives visant à mettre en place à l'ONU un réseau de bibliothèques dynamique pleinement fonctionnel et capable de créer des synergies.

* A/AC.198/2003/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de procéder à un examen approfondi des services de bibliothèque couvrant les bibliothèques du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, ainsi que des commissions régionales. Cet examen effectué en 2002 a mis en évidence la nécessité de remédier à l'absence de gestion intégrée et de moderniser les services fournis.

2. Comme suite à ces conclusions, le Secrétaire général a proposé, dans la décision 9 de son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), des mesures visant à améliorer la gestion des bibliothèques de l'ONU. Le Département de l'information, qui administre la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, s'est vu confier à cet effet le rôle de coordonnateur. Dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a pris note de ces propositions et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport qui ferait l'objet d'un examen plus approfondi par les organes compétents de l'Organisation, notamment le Comité de l'information à sa vingt-cinquième session. Le présent rapport a été établi en réponse à cette requête.

II. Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies

3. La Vice-Secrétaire générale a convoqué en janvier 2003 une réunion par vidéoconférence afin d'étudier la suite à donner aux propositions formulées par le Secrétaire général. Au nombre des participants, on comptait les secrétaires généraux adjoints et de hauts fonctionnaires du Département de l'information et du Département de la gestion, les responsables ou représentants des Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, les secrétaires exécutifs, ou leurs représentants, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et un représentant du recteur de l'Université des Nations Unies à Tokyo.

4. La Vice-Secrétaire générale a proposé de créer un comité directeur avec pour tâche d'arrêter et d'appliquer des stratégies visant à doter l'ONU de services de bibliothèque plus modernes, plus efficaces et plus accessibles. Sa proposition ayant remporté un soutien unanime, la Vice-Secrétaire générale a officiellement créé le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'ONU, présidé par le Département de l'information.

A. Fonctions

5. Tout en tenant pleinement compte des priorités immédiates et des capacités propres à chacune des bibliothèques, les membres du Comité directeur sont chargés d'étudier et d'arrêter d'un commun accord des mesures visant à favoriser la

transition complexe de l'autosuffisance à l'interdépendance, et d'encourager les initiatives visant à mettre en place des bibliothèques dynamiques, pleinement fonctionnelles et capables de créer des synergies. De plus, afin d'étoffer les stratégies de coopération déjà adoptées pour la constitution des collections et le partage de ressources et d'en arrêter d'autres, le Comité fera en sorte qu'au lieu de se préoccuper de la gestion de leurs fonds, les bibliothèques s'emploient plutôt à en ouvrir l'accès.

6. Le Comité devrait en principe concentrer son action sur : des initiatives de gestion commune visant à promouvoir la collaboration entre bibliothèques en ce qui concerne les activités, les produits et les services; l'optimisation de l'utilisation des ressources financières; la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés; des programmes d'assistance technique plus importants pour les petites bibliothèques, les bibliothèques des bureaux extérieurs et les bibliothèques dépositaires; l'archivage; la numérisation; le contrôle bibliographique de la documentation de l'ONU; la mise en place de pages et de portails Web multilingues; des services de référence coordonnés; la gestion et la tenue des bases de données; les stratégies de commercialisation des publications et des services de bibliothèque; la formation et la valorisation du personnel; et la mobilité du personnel.

7. Le Comité directeur jouera également un rôle prépondérant en ce qu'il fera en sorte que toutes les bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies contribuent aux initiatives d'échanges d'informations par leur savoir-faire en matière de gestion de l'information.

B. Modèle opérationnel

8. Le Comité directeur, présidé par le Directeur de la Division des services et des produits destinés au public du Département de l'information, se réunira régulièrement pour fixer les priorités et les politiques à suivre. Le Directeur de chaque Office des Nations Unies nommera un représentant permanent auprès du Comité, qui rendra compte à la Vice-Secrétaire générale, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information. La première réunion du Comité se tiendra par vidéoconférence en mars 2003.

III. Conclusion

9. **Le Comité directeur s'efforcera de tirer parti des ressources humaines, financières et techniques et des ressources en matière d'information des bibliothèques de l'ONU, et de combiner les fonctions de bibliothèque classiques avec les technologies de pointe. La gestion coordonnée devrait permettre de réaliser des économies et des gains d'efficacité ainsi que d'optimiser les services, de façon que l'Organisation touche un plus large public.**

10. **L'une des priorités du Comité sera de promouvoir des projets, dont il assurera l'exécution rapide, qui permettent aux utilisateurs du monde entier d'avoir accès, par voie électronique, à un fonds mondial de ressources intellectuelles géré de façon parfaitement intégrée et coordonnée.**